

PARKING DE GLAIN

Conditions d'abonnement étudiant année scolaire 2016/2017

N° de carte de parking

L'abonnement trimestriel non fractionnable concerne l'année étudiante courant sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017 (1^{er} trimestre = septembre + octobre + novembre, 2^{ème} trimestre = décembre + janvier + février, quadrimestre = mars + avril + mai + juin).

Conditions d'attribution

- Présentation de la carte d'étudiant de l'université de Bayonne ou certificat d'inscription à l'université.
- Présentation de la carte grise du véhicule.
- Paiement en début de période à l'accueil de la Maison Des Associations:
 - à l'année : 135 €
 - au trimestre : 45 € (possibilités de 3X15 €)
- Dépôt d'une caution de 20 € pour la carte d'accès, encaissée lors de la prise de l'abonnement.

Restitution de la carte de stationnement

- Au plus tard le 15 juillet 2017, restitution de la carte et remise d'un RIB pour le remboursement de la caution.

Conditions générales

- L'accès est strictement limité aux véhicules de tourisme.
- L'accès au parc s'effectue de 7h30 à 20h du lundi au vendredi (en dehors de cette tranche horaire, le paiement se fait au tarif du parking).
- L'abonnement permet un droit de stationner et non de gardiennage.
- Si perte de la carte, renouvellement = 20 €

Utilisation de la carte et des droits d'accès au parking de Glain

- La carte doit être utilisée à chaque passage de barrières, en entrée et en sortie
- Tout oubli de la carte entraînera le paiement du stationnement au tarif en vigueur

Je soussigné.....certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la carte d'accès au parking de Glain et les accepter.

A Bayonne le

Signature